

Angers le 8 décembre 2020

Lettre ouverte

Monsieur le Président
d'Angers Loire Métropole
83 rue du Mail
BP 80011
49020 ANGERS Cedex 02

Objet : Assises de la transition écologique

Monsieur le Président,

Plusieurs démarches concernées par la transition écologique ont été entreprises par Angers, puis Angers Loire Métropole et le Pôle Métropolitain Loire Angers.

Les dernières en date :

- l'agenda 21 pour la biodiversité sur 4 ans, approuvé en 2014
- le plan climat air énergie territorial (PCAET) approuvé fin 2019
- le plan local d'urbanisme (PLUi) en phase d'approbation
- les assises de la transition écologique que vous venez de lancer.

Il s'agit, pour notre fédération, de différentes manières et opportunités d'aborder la même question : l'avenir de l'agglomération et du pôle métropolitain, notamment des comportements individuels, du fonctionnement de la société et de l'élaboration et évaluation des politiques publiques, dans un contexte de changement climatique et d'effondrement de la biodiversité.

Des engagements internationaux ont été pris pour lutter contre le changement climatique. Ils ont été, au moins pour partie, traduits dans la législation française. Des engagements européens et nationaux ont été pris pour lutter contre l'effondrement de la biodiversité, et une loi française spécifique les a pris en compte. Ces dispositions et engagements sont d'intérêt général. Les collectivités locales se doivent, bien sûr, de contribuer à leur mise en œuvre, d'autant qu'il s'agit d'enjeux de civilisation.

La Sauvegarde de l'Anjou est donc très favorable à la démarche d'assises de la transition écologique que vous avez lancée. Elle est décidée à y participer, notamment par les cahiers d'acteurs. Compte-tenu de l'actualité chargée, il lui sera en effet difficile de dégager suffisamment de temps de bénévolat pour participer aux divers ateliers.

D'ores et déjà, la Sauvegarde de l'Anjou a un peu de mal à percevoir la cohérence de l'ensemble des démarches que vous avez entreprises, et des synergies que vous comptez établir entre elles. Nous vous soumettons ci-après nos analyses et nos interrogations :

- **Agenda 21 pour la biodiversité**

Il serait utile d'avoir une évaluation partagée du plan d'action pour la biodiversité. Il faudrait aussi réaliser un diagnostic après avoir complété l'inventaire des espèces animales et végétales que vous aviez fait réaliser, par un inventaire des milieux naturels (notamment des zones humides). Avec pour objectifs que ce diagnostic nourrisse la réflexion du PLUi et permette d'élaborer un nouveau plan biodiversité.

- **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

Le PCAET est à compléter et son plan d'action reste à dynamiser. Le Pôle Métropolitain Loire Angers a arrêté son PCAET le 9 décembre 2019.

L'importance des enjeux justifie une mise en œuvre urgente. Le pôle métropolitain doit s'organiser très rapidement pour ce faire.

Les axes stratégiques sont classiques et la Sauvegarde de l'Anjou y adhère :

- Tendre vers un parc immobilier sobre et performant pour permettre aux habitants et entreprises de moins et mieux consommer et concourir à un cadre de vie agréable
- Passer du territoire consommateur d'énergie au territoire producteur
- Aménager le territoire pour favoriser les proximités et les mobilités décarbonées et en améliorant le cadre de vie et la santé humaine
- Adopter des pratiques et usages adaptés
- Gouvernance : piloter, animer et évaluer le Plan Climat

Mais ils nécessitent la mobilisation de moyens financiers et humains très importants, et le recours à des compétences certaines. De nouvelles modalités de mobilisation et d'incitation, l'expérimentation de nouvelles sources de financements de projets, et des réorientations budgétaires adaptées aux enjeux - et donc vraisemblablement massives – s'imposent. Il faut changer de logiciel par rapport aux pratiques actuelles, si l'on veut atteindre les objectifs visés.

La Sauvegarde de l'Anjou regrette que chacun des 3 EPCI ait voulu un plan d'actions spécifique à son territoire, et que la coordination et l'animation de l'ensemble soit des plus vagues. Cela va diminuer d'autant la puissance d'action collective, dans un domaine où elle est indispensable. On perd toute la puissance qu'on attendait d'une élaboration commune.

Comme notre fédération, le Conseil de Développement Loire Angers juge nécessaire une action coordonnée au niveau du pôle métropolitain, avec des moyens conséquents. Il a souligné l'urgence à mettre en place une équipe de pilotage et d'animation, et une démarche de projet. Il préconise une structure de pilotage technique chargée de mobiliser pour la mise en œuvre et la réussite des actions prévues dans le Plan (Mobilité, Rénovation, ...) mais également pour former, informer et conseiller les habitants, acteurs économiques et élus (exemplarité) à l'adaptation de leurs pratiques.

La Sauvegarde de l'Anjou estime urgent, au niveau du Pôle Métropolitain, de :

- structurer le pilotage technique et les moyens d'ingénierie de projet, de mobilisation, d'animation,
- compléter et consolider le programme d'actions, encore très insuffisant et en considérable décalage avec l'urgence climatique,
- sélectionner des actions sur des thèmes porteurs en termes d'exemplarité, d'acceptabilité sociale, d'appropriation et de résultats obtenus pour favoriser la mobilisation des acteurs publics et privés et des citoyens.

La Sauvegarde de l'Anjou estime que la mise en œuvre du PCAET devrait être le chantier prioritaire de cette mandature et des suivantes, au regard des enjeux pour l'humanité.

Et d'ailleurs, des partenaires très compétents et expérimentés, tels Alisée, se sont déjà proposés pour participer à la démarche.

- **PLUi d'ALM**

La Sauvegarde de l'Anjou a déjà exprimé son point de vue lors de la consultation des personnes associées, puis de l'enquête publique, sur le projet de PLUi d'ALM. Elle estime qu'il s'agit d'un document d'un autre temps : à reprendre sur l'urbanisation, les déplacements, la préservation de la biodiversité, la protection de l'environnement et des zones humides, autant de thèmes sur lesquels les associations locales avaient déjà alerté les élus, lors de la précédente révision en 2016.

Notre fédération approuve les orientations exprimées dans le PADD. Mais elle déplore une dichotomie préoccupante entre orientations stratégiques et réalité opérationnelle, dont le règlement d'urbanisme. Et comme conséquence, une distanciation remarquable avec les enjeux de la planète et les orientations nationales, notamment sur le climat et la biodiversité.

La Sauvegarde de l'Anjou demande que la mise au point du dossier de PLUi avant son approbation tienne compte des observations formulées au cours de la consultation des personnes associées et de l'enquête publique.

- **Assises de la transition écologique**

La Sauvegarde de l'Anjou ne perçoit pas, a priori, comment les assises de la transition écologique vont capitaliser les diagnostics, réflexions et avis exprimés au cours de l'élaboration du PCAET, l'éventuel diagnostic de l'agenda 21 sur la biodiversité et les orientations stratégiques du PADD du PLUi.

Il nous semble en effet indispensable que, in fine, on puisse identifier une solide cohérence entre toutes ces démarches et actions concomitantes, pour répondre collectivement à l'urgence écologique et climatique, en mobilisant le plus grand nombre d'entre nous.

Certaines réponses aux questions posées lors du lancement des assises nous inquiètent un peu sur le champ de réflexion qui est laissé aux participants. Par ailleurs, la biodiversité nous semble, du moins en apparence, la grande absente des assises.

Sachez néanmoins que la Sauvegarde de l'Anjou participera aux assises sans aucun a priori et de manière constructive.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées

Pour le Président,
Florence DENIER-PASQUIER
Vice-présidente

